

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

AMÉLIORER L'ENCADREMENT DES CENTRES DE SANTÉ - (N° 856)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

TITRE

Au titre de la proposition de loi, après le mot :

« encadrement »,

insérer les mots :

« des activités dentaires et ophtalmologiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser l'objet de la proposition de loi qui ne porte pas sur l'encadrement de tous les centres de santé mais sur les seules activités dentaires et ophtalmologiques exercées dans les centres de santé.